

Baptême civil

Le baptême civil, appelé également baptême républicain ou parrainage républicain est une démarche qui consiste à désigner, la plupart du temps pour un mineur, un ou des parrain(s) et/ou marraine(s). Il est également destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Il ne doit pas être confondu avec le baptême religieux qui concrétise l'entrée d'une personne dans une communauté religieuse.

Le baptême civil n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé. De ce fait, il n'est pas imprimé sur des feuillets d'état civil et n'est pas annexé au registre d'état civil puisqu'il n'a aucune valeur juridique.

Pour toute demande, il convient de retirer un dossier en mairie. Celui-ci sera à retourner au service de l'état civil dûment complété accompagné de toutes les pièces demandées. Le dossier est ensuite traité et dès lors qu'il est complet, une date de baptême est fixée.

Informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1507>

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr